

LOCALE

Antenne Free: le raccordement électrique imposé par la justice

 2 min

Le bras de fer entre la municipalité, les riverains et l'opérateur Free concernant la mise en place d'une antenne 5G de 36 mètres de hauteur – en plein cœur du PNR – se poursuit et entame sa sixième année de litiges. Après s'être opposée en 2021 à l'électrification de cette zone, la municipalité vient d'être condamnée par le tribunal administratif de Toulouse à l'autoriser.

30 000 € de frais depuis 2018

« Nous avons été condamnés une nouvelle fois à exécuter l'autorisation de raccordement électrique dans la zone Caillardé Carli, explique Jean-Luc Rouan, le maire du village. Je parle bien du raccordement de l'antenne, auquel nous nous étions opposés en cohérence avec notre avis défavorable à la construction d'une antenne de radiotéléphonie dans cette zone. Il y avait alors eu un référé, mais cette fois, c'est un jugement définitif qui a été rendu en décembre dernier, et qui nous explique que nous ne pouvons pas refuser ce raccordement. »

Le maire du village le rappelle : « La commune n'est pas opposée au déploiement d'antennes relais de téléphonie. À condition que le service et la réception soient améliorés sur le territoire communal, martèle Jean-Luc Rouan, que l'installation soit acceptable socialement et surtout mutualisable entre opérateurs, et que le domaine public soit privilégié pour une installation de ce type, plutôt que le domaine privé. »

Les procédures engagées depuis 2018 s'élèvent à ce jour à 30 000 €. « Depuis le

début, l'opérateur Free n'accepte pas de négocier sur la recherche d'un emplacement mieux approprié et consensuel pour l'installation de son antenne.

»

Mobilisé dès les premières heures, un collectif de riverains - directement impactés par l'installation de cette antenne 5G - a dernièrement interpellé par courrier le sénateur Jean-Jacques Michau, la députée Martine Froger, le préfet de l'Ariège Simon Bertoux, la présidente du conseil départemental Christine Téqui et le président du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises, Kamel Chibli. « Free enchaîne les procédures dans un réel acharnement contre la commune de Saurat. Celle-ci se défend vaillamment - ainsi que les riverains - malgré des moyens juridiques à sa disposition quasi réduits à néant. Nous souhaitons donc reformuler nos inquiétudes au sujet de ce projet d'antenne à l'aplomb du rocher emblématique du Carlong et à 140 m des premières habitations au lieu-dit Campot à Saurat. Nous n'abandonnons pas et nous irons jusqu'au bout des démarches que nous pouvons entreprendre. Nous engageons d'ores et déjà un recours judiciaire en référé préventif auprès du tribunal de Foix pour défendre nos droits de tiers et obtenir des réponses à nos questions. » La députée Martine Froger doit recevoir prochainement le collectif.

Stéphanie Leborne



